

République Française  
Département : LOT  
Arrondissement : Cahors  
TOUZAC - Commune

## Procès verbal

Le mercredi 02 avril 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Alain BONIS.

Secrétaire de la séance : Claire TOUCHES

**Présents** : Xavier BLOT, Alain BONIS, Marie-Christine DA COSTA, Sylvianne DELCOUSTAL, José GONZALEZ, Frédéric LECORNE, Claire TOUCHES, Ingrid VAN DONK, Jean-Baptiste DELGADO, Amélie CALVET épouse FAUQUET

**Représentés** :

**Absents et excusés** :

### Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 10/03/2025

1 – Autorisation d'ouverture d'un emprunt à court terme

2 - Vote du compte administratif principal commune et du compte de gestion 2024, sur l'affectation des résultats

3 - Vote du compte administratif annexe lotissement et du compte de gestion 2024, sur l'affectation des résultats

4 - Vote du taux d'imposition 2025 – Etat 1259

5 - Vote du budget commune 2025

6 - Vote du budget annexe lotissement 2025

Questions diverses

### Délibérations du conseil :

#### 1 - Autorisation d'ouverture d'un emprunt à court terme (N° DE\_2025\_007)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'un Crédit Relais, afin de financer la réalisation du plateau sportif et l'achat des bâtiments de l'ancien café.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues, décide :

ARTICLE 1<sup>er</sup>: La commune de Touzac, contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum de **100 000.00 Euros (cent mille euros)**, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée : 24 mois**
- **Taux d'intérêt variable**
  - Euribor 3 mois instantané + marge de 1.00 %, en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro
  - A ce jour la valeur de l'EURIBOR 3 mois étant de 2.478 %
  - Le taux du prêt serait donc de 3.478 %
- **Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle**
- **Frais de dossier : 300 € si le montant retenu est < à 150 000 €.**

ARTICLE 2 : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à

la date d'expiration de la convention.

ARTICLE 3 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque trimestre, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

ARTICLE 4 : Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

**Délibération : adoptée**

## 2 - Vote du compte administratif principal commune et du compte de gestion 2024, sur l'affectation des résultats (N° DE\_2025\_008)

Le conseil municipal, réuni et présidé par M José GONZALEZ, 1er adjoint au maire de la commune de Touzac, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	69 345,39	55 633,40	0,00	55 633,40	69 345,39
Opérations exercice	271 929,14	305 175,90	53 803,31	85 929,80	325 732,45	391 105,70
<b>TOTAUX</b>	271 929,14	374 521,29	109 436,71	85 929,80	381 365,85	460 451,09
Résultat de clôture		102 592,15	23 506,91			79 085,24
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						79 085,24
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						69 345,39

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	23 506,91
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	79 085,24
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	23 506,91

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

**Délibération : adoptée**

3 - Vote du compte administratif annexe lotissement et du compte de gestion 2024, sur l'affectation des résultats (N° DE\_2025\_009)

Le conseil municipal, réuni et présidé par M José GONZALEZ, 1er adjoint de la commune de Touzac, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	21 247,13	0,00	21 247,13
Opérations exercice	27 769,59	27 769,59	27 769,59	10 690,87	55 539,18	38 460,46
<b>TOTAUX</b>	27 769,59	27 769,59	27 769,59	31 938,00	55 539,18	59 707,59
Résultat de clôture	0,00			4 168,41		4 168,41
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						4 168,41
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						0,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

#### 5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (excédent d'investissement reporté)	4 168,41

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

**Délibération : adoptée**

#### 4 - Vote du taux d'imposition 2025 Etat 1259 (N° DE\_2025\_010)

Les communes et EPCI doivent adopter, avant le 15 avril 2025, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant.

Il est rappelé que les articles [1636 B sexies](#) à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissent les règles de fixation et de vote des taux des impôts locaux par les communes et les EPCI. Ces dispositions précisent notamment les modalités de variation des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote.

Dans l'hypothèse d'une modulation par rapport à 2024, l'assemblée délibérante peut :

- soit faire varier les taux de ces taxes dans une même proportion ;
- soit les faire varier librement dans le respect des règles de lien prévues par [l'article 1636 B sexies](#) du code général des impôts (CGI).

#### **Délibération pour le vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025**

Monsieur le maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	8.80 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	42.59 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	127.51 %

- de charger Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

**Délibération : adoptée**

5 - Vote du budget commune 2025 (N° DE\_2025\_011)

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la budget primitif 2025.

Monsieur CAVE conseiller aux décideurs locaux du SGC Gourdon présente le budget primitif 2025 de la commune.

Un exemplaire du projet du BP 2025 a été transmis à chaque membre de l'assemblée.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	539 349,66	562 856,57
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 23 506,91	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>562 856,57</b>	<b>562 856,57</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	367 759,24	288 674,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 79 085,24
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>367 759,24</b>	<b>367 759,24</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	86 193,20	0,00	98 500,00	98 500,00	98 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	135 504,00	0,00	158 761,82	158 761,82	158 761,82
014	Atténuations de produits	21 212,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	42 520,00	0,00	45 700,00	45 700,00	45 700,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>285 429,20</b>	<b>0,00</b>	<b>324 961,82</b>	<b>324 961,82</b>	<b>324 961,82</b>
66	Charges financières	4 794,80	0,00	10 447,76	10 447,76	10 447,76
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>290 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>335 409,58</b>	<b>335 409,58</b>	<b>335 409,58</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	69 345,39		20 000,00	20 000,00	20 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	12 198,00		12 349,66	12 349,66	12 349,66
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>81 543,39</b>		<b>32 349,66</b>	<b>32 349,66</b>	<b>32 349,66</b>
<b>TOTAL</b>		<b>371 767,39</b>	<b>0,00</b>	<b>367 759,24</b>	<b>367 759,24</b>	<b>367 759,24</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	14 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	20 408,00	0,00	22 600,00	22 600,00	22 600,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	30 961,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
731	Fiscalité locale	134 321,00	0,00	140 173,00	140 173,00	140 173,00
74	Dotations et participations (3)	84 932,00	0,00	84 101,00	84 101,00	84 101,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	17 800,00	0,00	17 800,00	17 800,00	17 800,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>302 422,00</b>	<b>0,00</b>	<b>288 674,00</b>	<b>288 674,00</b>	<b>288 674,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>302 422,00</b>	<b>0,00</b>	<b>288 674,00</b>	<b>288 674,00</b>	<b>288 674,00</b>
<hr/>						
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<hr/>						
<b>TOTAL</b>		<b>302 422,00</b>	<b>0,00</b>	<b>288 674,00</b>	<b>288 674,00</b>	<b>288 674,00</b>
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						79 085,24
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>367 759,24</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	9 315,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	271 604,31	0,00	502 987,50	502 987,50	502 987,50
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>285 919,31</b>	<b>0,00</b>	<b>511 987,50</b>	<b>511 987,50</b>	<b>511 987,50</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 278,08	0,00	27 362,16	27 362,16	27 362,16
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>27 278,08</b>	<b>0,00</b>	<b>27 362,16</b>	<b>27 362,16</b>	<b>27 362,16</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>313 197,39</b>	<b>0,00</b>	<b>539 349,66</b>	<b>539 349,66</b>	<b>539 349,66</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>313 197,39</b>	<b>0,00</b>	<b>539 349,66</b>	<b>539 349,66</b>	<b>539 349,66</b>
+						
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>23 506,91</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>562 856,57</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	10 000,00	0,00	107 000,00	107 000,00	107 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	212 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>222 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>507 000,00</b>	<b>507 000,00</b>	<b>507 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	55 633,40	0,00	23 506,91	23 506,91	23 506,91
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>65 883,40</b>	<b>0,00</b>	<b>23 506,91</b>	<b>23 506,91</b>	<b>23 506,91</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>287 883,40</b>	<b>0,00</b>	<b>530 506,91</b>	<b>530 506,91</b>	<b>530 506,91</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	69 345,39		20 000,00	20 000,00	20 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	11 602,00		12 349,66	12 349,66	12 349,66
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>80 947,39</b>		<b>32 349,66</b>	<b>32 349,66</b>	<b>32 349,66</b>

<b>TOTAL</b>	368 830,79	0,00	562 856,57	562 856,57	562 856,57
--------------	------------	------	------------	------------	------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					0,00
--	--	--	--	--	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					562 856,57
---	--	--	--	--	------------

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la commune de Touzac.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2025,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2025 présenté ci-dessus

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

**Délibération : adoptée**

6 - Vote du budget annexe lotissement 2025 (N° DE\_2025\_012)

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU LOTISSEMENT**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la budget primitif 2025.

Monsieur CAVE conseiller aux décideurs locaux du SGC Gourdon présente le budget primitif 2025 Du lotissement.

Un exemplaire du projet du BP 2025 a été transmis à chaque membre de l'assemblée.

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	31 938,00	27 769,59
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 4 168,41
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	31 938,00	31 938,00
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	27 769,59	27 769,59
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	27 769,59	27 769,59
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>59 707,59</b>	<b>59 707,59</b>

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 du lotissement de Touzac.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2025,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2025 présenté ci-dessus.

**Délibération : adoptée**

Alain BONIS  
Président de séance

Claire TOUCHES  
Secrétaire de séance